CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS

Article 1. Définitions

Les termes ci-après, lorsqu'ils sont précédés d'une majuscule, ont pour les présentes conditions générales le sens qui est défini ci-dessous. Georgette&Raoul désigne l'entreprise individuelle sous statut de la micro-entreprise de Madame Carine BERTRAND, domiciliée à LUSSAT (63360), 4 Lotissement les Prades, immatriculée au Répertoire des Métiers sous le numéro 801 193 335 RM63

Client : désigne un client concluant un contrat avec Georgette&Raoul en vue de la réalisation d'une ou plusieurs Prestations. Le client peut être un professionnel, un non-professionnel ou un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation. Certaines dispositions des présentes Conditions Générales peuvent être spécifiques à l'une ou l'autre des catégories de clients, ce qui fait dans ce cas l'objet d'une mention particulière dans la clause concernée.

. Conditions Générales : désigne les présentes conditions générales de prestations de services.

Contrat : désigne le contrat relatif à la réalisation des Prestations par Georgette&Raoul au profit du Client, formé par les Conditions Générales et le Devis acceptés par le Client et par Georgette&Raoul.

Devis : désigne la proposition commerciale établie par Georgette&Raoul et soumise à l'accord du Client en vue de la conclusion du Contrat Partie : désigne le Client ou Georgette&Raoul. Lorsque le terme est utilisé au pluriel, cela désigne les deux.

Prestation(s): désigne les prestations de décoration d'intérieur commandées par le Client auprès de Georgette&Raoul et faisant l'objet du Contrat.

Article 2 Dispositions générales

1. Objet des conditions générales

Les présentes conditions visent à définir

- les modalités selon lesquelles le Client conclut un Contrat avec Georgette&Raoul en vue de la réalisation d'une Prestation
- les modalités dans lesquelles Georgette&Raoul accomplira ses prestations suite à la demande expresse du Client,
- les droits et obligations de chacune des Parties dans le cadre du Contrat

Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

2. L'acceptation

Toute signature du Devis vaut acceptation des présentes conditions qui sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client avec le Devis, avant la conclusion d'un Contrat. A ce titre, le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations nécessaires à sa bonne information, notamment celles listées à l'article L.221-5 du Code de la Consommation en ce qui concerne les clients agissant en qualité de consommateurs, avant d'avoir signé un Devis avec la mention « Bon pour acceptation du devis et des conditions générales de prestations» et avoir la capacité de contracter avec Georgette&Raoul.

3. Dispositions applicables

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées sans réserves, sous réserve des dispositions dérogatoires acceptées par les Parties notamment dans le Devis, avant de conclure un Contrat.

Les relations avec le Client sont dès lors régies par les Conditions Générales et le Devis acceptés par le Client.

En cas de conflit entre les présentes Conditions Générales et le Devis, les dispositions du Devis prévaudront.

Le fait que Georgette&Raoul ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

4. Modification des Conditions Générales

Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment.

En cas de modification des Conditions Générales, les Conditions Générales applicables sont celles acceptées par le Client.

5. Nullité d'une disposition contractuelle

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter.

Article 3 Nature et modalités des prestations

Les prestations que Georgette&Raoul fournit ont pour but de répondre à un besoin de conseils, d'accompagnement, de réalisation d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur. Georgette&Raoul assure entre autre les prestations de coaching décoration, de conception d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur, de home staging, de shopping, de relooking de meubles et d'animation d'ateliers collectifs.

Cette liste n'est pas exhaustive et Georgette&Raoul se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si Georgette&Raoul le juge nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Georgette&Raoul intervient uniquement suite à une demande du Client. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable

d'un commun accord par téléphone ou mail entre Georgette&Raoul et le Client.

L'attention du Client est attirée sur le fait que la Prestation de Georgette&Raoul est limitée à une activité de décoration d'intérieur. Elle ne saurait donc en aucun cas comprendre des prestations de maîtrise d'œuvre ni de suivi de chantier ou d'exécution de travaux de quelque nature que ce soit, à l'exception du relooking de mobilier.

De même, il est précisé que le périmètre des prestations de décoration d'intérieur pouvant faire l'objet d'une Prestation réalisée par Georgette&Raoul est susceptible d'être limité par des contraintes législatives ou réglementaires, et notamment par le champ d'application des professions dites réglementées, telles que la profession d'architecte.

. L'attention du Client est attirée sur le fait que Georgette&Raoul met un point d'honneur à respecter les réglementations applicables en la matière et refusera en conséquence d'exécuter toute prestation qui y contreviendrait.

Pour toute intervention un Devis écrit sera établi. Ce Devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations et la liste du matériel nécessaire le cas échéant ainsi que le coût total de l'intervention exprimé toutes taxes comprises. La réalisation du Devis est gratuite. Le Devis aura une période de validité, qui sera indiquée sur ce dernier, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

Article 5 Acceptation du devis et conclusion du Contrat

Suite à sa réalisation, le Client devra s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le Devis. Ce Devis fixera les modalités et le prix de la prestation à réaliser.

Si avant l'acceptation des termes du Devis, le Client y apporte des modifications, Georgette&Raoul se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre de Prestation

Le Client doit prendre connaissance des termes des Conditions Générales et les accepter au plus tard lors de l'acceptation du Devis et de la confirmation par ses soins de la commande de la Prestation.

Pour que le Contrat soit valablement conclu, le Client doit retourner à Georgette&Raoul, un exemplaire du Devis et des Conditions Générales datés et signés par ses soins et payer le montant de l'acompte indiqué sur le Devis s'il en est prévu un.

A compter de la date d'accusé de réception du Contrat par Georgette&Raoul et, le cas échéant, d'encaissement effectif de l'acompte prévu sur le Devis, le Contrat est conclu de manière irrévocable.

Article 6 Modification / annulation du Contrat à la demande du Client

Toute demande de modification ou d'annulation du Contrat devra être notifiée par écrit par le Client à Georgette&Raoul, au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour le début de la réalisation de la Prestation.

En tout état de cause, la modification / annulation demandée par le Client restera soumise à une acceptation expresse par écrit par Georgette&Raoul.

Article 7 Preuve de la Commande pour les Clients ayant la qualité de consommateurs

Les Commandes passées par le Client ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation, d'un montant supérieur ou égal à 120 euros, sont enregistrées pour une durée de 10 ans à compter de la date de l'exécution de la Prestation. Le Client peut y avoir accès sur demande adressée à Georgette&Raoul

Article 8 Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux différentes prestations seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un Devis préalablement rempli et signé.

Les prix sont indiqués en euros et font apparaître le montant H.T., ainsi que, si elle est applicable, le montant de la TVA avec le taux applicable et le montant TTC.

Tout changement de taux de TVA sera répercuté automatiquement sur le prix de la Prestation.

Les déplacements dans un rayon de 30 km autour du 4 Lotissement les Prades 63360 Lussat sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, Georgette&Raoul se réserve le droit de facturer un forfait déplacement supplémentaire au km, au barème kilométrique fiscal en vigueur, lequel sera mentionné en tant que tel ou compris dans le tarif indiqué au client dans le Devis.

Article 9 Paiements

En contrepartie de la réalisation des prestations ayant pour objet la mission définie sur le devis annexé au présent contrat, le client versera à Georgette&Raoul la somme indiquée sur le devis signé et accepté par le client.

Toute demande par le client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire.

Article 10 Conditions de règlement

La facturation de la Prestation intervient à l'échéance fixée sur le Devis. Les factures sont transmises uniquement par voie électronique au Client, ce que ce dernier accepte expressément.

Sauf délai de paiement contraire mentionné sur le Devis, le paiement doit intervenir :

- Pour les Clients ayant la qualité de consommateurs ou de non-professionnels : comptant, à réception de la facture ;
- Pour les Clients ayant la qualité de professionnels : dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le Devis peut prévoir le versement d'un acompte par le Client. Dans ce cas et comme cela est prévu à l'article 5 ci-avant, le Contrat n'est pas définitivement conclu tant que l'acompte n'est pas effectivement payé par le Client.

Les paiements peuvent être réalisés par chèque à l'ordre de Carine Bertrandou par virement bancaire.

Il est précisé que dans le cas où le règlement serait réalisé par chèque, le paiement est considéré comme effectivement réalisé à compter de la date de bon encaissement effectif du chèque par Georgette&Raoul, la simple remise du chèque n'ayant donc pas la valeur d'un règlement à elle seule. La monnaie de paiement est l'euro.

A défaut de mention contraire sur le Devis, aucun escompte n'est pratiqué par Georgette&Raoul pour paiement comptant ou anticipé. En aucun cas, les paiements qui sont dus à Georgette&Raoul ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de Georgette&Raoul. Tout paiement qui est fait à Georgette&Raoul s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 11 Pénalités de retard de paiement pour les Clients professionnels

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15,00% (par an) du montant du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que Georgette&Raoul serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif(s), lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 12 Execution de la prestation

Georgette&Raoul s'engage à mener à bien la tâche précisée sur le Devis, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Georgette&Raoul s'engage à mener à bien la tâche précisée sur le Devis, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Cauthention du Client est par ailleurs attirée sur le fait que lorsque la Prestation inclut la fourniture d'une liste de références type ou d'une « shopping liste » présentant une liste de produits utilisés pour illustrer une suggestion de décoration intérieure établie par Georgette&Raoul, cela ne constitue qu'une suggestion et n'implique absolument aucune obligation d'achat de tout ou partie des produits figurant sur la liste pour le Client.

En tout état de cause, il est rappelé que le périmètre de la Prestation proposée par Georgette&Raoul est limité à une activité de décoration d'intérieur et de relooking de mobilier. Elle ne saurait donc en aucun cas comprendre des prestations de maîtrise d'œuvre ni de suivi de chantier ou d'exécution de travaux de quelque nature que ce soit. A l'exception du relooking de mobilier lorsque le Contrat le prévoit.

De même, il est rappelé que le périmètre des prestations de décoration d'intérieur pouvant faire l'objet d'une Prestation réalisée par Georgette&Raoul pourra faire l'objet de limitations liées notamment à des contraintes législatives ou réglementaires, et notamment au champ d'application des professions dites réglementées, telles que la profession d'architecte, et que dans cette situation, Georgette&Raoul refusera systématiquement de proposer et de réaliser les prestations qui contreviendraient à ces réglementations.

Article 13 Engagement du client

Le client s'engage à mettre à disposition de Georgette&Raoul tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : informations nécessaires à la bonne exécution des Prestations, accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des Prestations, prise de vues des pièces et objets pour l'étude du projet par Georgette&Raoul, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les Parties. A ce sujet, le Client fera notamment le nécessaire afin que toute personne agissant pour le compte de Georgette&Raoul dispose bien le cas échéant de toutes les autorisations d'accès et des justificatifs correspondants (badges...) et qu'ils ne soient, d'une manière générale, pas entravés par des restrictions de circulation de quelque nature que ce soit

Le client s'engage à effectuer les modifications nécessaires à la bonne exécution de la prestation, demandées par Georgette&Raoul. Le Client s'engage au paiement de la Prestation aux échéances prévues dans le Devis.

A ce sujet, l'attention du Client est attirée sur le fait que la Prestation de décoration d'intérieur présente nécessairement un caractère subjectif. En conséquence, les arguments subjectifs invoqués par le Client (tels que, par exemple, le fait que les esquisses présentées par Georgette&Raoul ne seraient pas au goût du Client) ne peuvent en aucun cas justifier une demande de la part du Client visant à recommencer la Prestation sans aucune facturation complémentaire et/ou à ne pas payer la Prestation.

Dans le cas où le Client envisage de procéder à des travaux faisant suite à la réalisation de la Prestation par Georgette&Raoul, il appartiendra au Client et à lui seul de :

- s'assurer qu'il bénéficie bien de l'ensemble des autorisations requises, et notamment des autorisations d'urbanisme ou de la copropriété, sans recours contre Georgette&Raoul;
- s'assurer qu'il bénéficie bien du financement suffisant pour assurer le paiement des coûts liés à la réalisation des travaux, Georgette&Raoul n'étant tenu d'aucune mission de conseil ni accompagnement à ce sujet ;
- se renseigner sur l'existence d'aides et subventions de toute nature dont il pourrait bénéficier dans ce cadre et, le cas échéant, de solliciter ces aides et subventions, Georgette&Raoul n'étant là encore tenu d'aucune mission de conseil ni accompagnement à ce sujet ;
- accomplir les formalités déclaratives découlant de ces travaux et d'en supporter les conséquences, notamment dans le cas où la réalisation de ces travaux entraînerait une variation de la fiscalité locale applicable, sans recours contre Georgette&Raoul.

D'une manière générale, le Client s'engage à transmettre, en temps utile à Georgette&Raoul, toutes les informations et tous les éléments nécessaires à la parfaite exécution de la Prestation.

Le non-respect par le Client de l'une ou l'autre de ses obligations prévues aux termes du Contrat peut entraîner un décalage dans la réalisation de la Prestation, voire la suspension ou la résiliation de plein droit du Contrat, si bon semble à Georgette&Raoul, conformément aux stipulations des articles 22 et 23 des présentes, et ce sans préjudice de tous dépens et dommages et intérêts

Article 14 Cas particulier des Prestations d'achat de mobilier par Georgette&Raoul à la demande du Client

Dans le cas où le Client souhaite confier à Georgette&Raoul un mandat d^{*}achat de mobilier et d'accessoires de décoration en complément de la Prestation, cela fera l'objet d'un contrat de mandat conclu entre le Client et Georgette&Raoul, en complément du Contrat. Le contrat de mandat régira notamment :

- la liste exhaustive des références des produits que le Client souhaite acquérir ;
- les modalités de transfert des risques ;
- les modalités financières du mandat, incluant les modalités de paiement.

Article 15 Modalités de restitution de la Prestation

Pour la Prestation consistant en la production et la présentation de suggestions visuelles d'aménagement et/ou de décoration, Georgette&Raoul organisera avec le Client un rendez-vous de présentation de ses créations, en un lieu défini d'un commun accord.

En fonction de l'étendue de la Prestation, le Devis peut par ailleurs prévoir l'organisation de rendez-vous périodiques de présentation de l'avancement de la Prestation.

En tout état de cause, il est rappelé au Client que la Prestation est limitée à la présentation d'une représentation visuelle de projet au Client, qui reste donc libre par la suite de se conformer à la suggestion proposée par Georgette&Raoul. La réalisation de la Prestation n'implique aucun engagement ferme de la part du Client pour engager des travaux et, dans le cas où le Client souhaite engager des travaux, que ceux-ci soient strictement conformes à la suggestion présentée par Georgette&Raoul.

Pour la Prestation consistant au relooking de mobilier, Georgette&Raoul organisera avec le Client un rendez-vous de mise à disposition du mobilier concerné dans ses locaux ou de livraison en un lieu défini d'un commun accord.

Article 16 Annulation, rétractation

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation du Contrat.

Ce délai de quatorze (14) jours court à compter de la confirmation de la conclusion du Contrat par Georgette&Raoul.

Le droit de rétractation peut être exercé par le Client, à l'aide du formulaire de rétractation adressé en pièce jointe par Georgette&Raoul lors de la confirmation de la conclusion du Contrat et dont un modèle figure en annexe 1 des Conditions Générales. Tout autre mode de déclaration de rétractation est toutefois accepté, à condition d'être dénué d'ambiguïté et d'exprimer la volonté du Client de se rétracter.

Le remboursement des sommes éventuellement versées par le Client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de réception, par Georgette&Raoul, de la notification de rétractation adressée par le Client. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra le prix du devis et les acomptes versés.

Il est précisé qu'aux termes du 1° de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut notamment pas être exercé pour les contrats « de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ».

L'attention du Client est attirée sur le fait que s'il souhaite que l'exécution de la Prestation débute avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours qui lui est ouvert, il lui appartient d'en informer expressément Georgette&Raoul par tout moyen écrit adressé à Georgette&Raoul, et notamment en cochant la case prévue à cet effet sur le Devis.

Si malgré cette demande expresse de débuter l'exécution de la Prestation avant la fin du délai de rétractation, le Client décide tout de même d'exercer son droit de rétractation, celui-ci sera redevable envers Georgette&Raoul d'un montant correspondant aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le Contrat.

Le présent article 16 n'est pas applicable aux Clients ayant la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation, sous réserve des éventuelles exceptions édictées par le même Code.

Article 17 Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis lors d'une prestation demeurent la propriété exclusive de Georgette&Raoul.

Cela concerne les droits suivants

- le droit de reproduction (droit de reproduire, tout ou partie de chacun des éléments visuels produits par Georgette&Raoul dans le cadre de la Prestation, individuellement ou ensemble, directement ou indirectement, sur tout support et tout moyen de diffusion présents ou à venir);
- le droit de représentation (droit de représenter, de diffuser et de communiquer à toute forme de public (professionnel ou consommateur) tout ou partie de chacun des éléments visuels produits par Georgette&Raoul dans le cadre de la Prestation, individuellement ou ensemble, et de leurs adaptations et/ou traductions, directement ou indirectement, pour tout support et tout moyen de diffusion présents ou à venir, et cela pour toutes destinations, notamment tous supports matériels, audiovisuels, numériques, informatiques et mobiles);
- et le droit d'adaptation (droit de modifier, d'adapter, de transformer, d'adjoindre tout nouvel élément, en tout ou partie et sous toute forme à chacun des éléments visuels produits par Georgette&Raoul dans le cadre de la Prestation).

En outre, tous les éléments présents sur les documents commerciaux de Georgette&Raoul (noms commerciaux, dénominations, logos, photos, textes) sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Georgette&Raoul ou de leurs propriétaires qui en ont consenti une licence ou une autorisation d'exploitation à Georgette&Raoul.

Le Client n'est pas autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, l'un ou plusieurs de ces éléments sans l'accord exprès et écrit de Georgette&Raoul.

Article 18 Responsabilité

Quelle que soit la qualité du Client (consommateur, non-professionnel ou professionnel), l'exécution de la Prestation par Georgette&Raoul ne peut pas intervenir sans une parfaite collaboration entre Georgette&Raoul et le Client.

À ce sujet, il est rappelé que le Client reste le seul responsable de la véracité des documents et informations qu'il transmet à Georgette&Raoul. Compte tenu de la nature même de la Prestation et du caractère subjectif lié au domaine de la décoration d'intérieur, Georgette&Raoul n'est tenue qu'à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Par ailleurs, la responsabilité de Georgette&Raoul ne peut en aucun cas être engagée :

- En cas de retards ou d'impossibilité de réaliser la Prestation du fait du Client, par exemple et sans que cette liste ne soit limitative, dans le cas où le Client ne transmet pas dans les délais convenus les pièces et informations demandées par Georgette&Raoul, ou dans le cas où le Client ne permettrait pas l'accès aux locaux objets de la Prestation à Georgette&Raoul alors que cet accès est nécessaire à la bonne exécution de la Prestation
- En cas d'erreur résultant de documents erronés ou falsifiés par le Client ;
- En cas de survenance d'un cas de force majeure
- Au titre des travaux engagés par le Client suite à la réalisation de la Prestation, y compris en ce qui concerne les prises de mesures effectuées par Georgette&Raoul pour les besoins de la Prestation, chaque intervenant dans le cadre desdits travaux étant tenu de réaliser ses travaux en se conformant aux règles de l'art et étant personnellement responsable de ses propres interventions. Il est à ce titre rappelé que Georgette&Raoul n'assure aucune prestation de maîtrise d'œuvre ni de suivi de chantier ou d'exécution de travaux de quelque nature que ce soit, à l'exception du relooking de mobilier.

Dans le cadre de la Prestation, la responsabilité contractuelle de Georgette&Raoul au titre d'un Contrat conclu avec un Client ayant la qualité de professionnel est en tout état de cause limitée au montant Hors Taxe du prix perçu au titre de la Prestation. La responsabilité de Georgette&Raoul ne pourra être engagée que directement et ne pourra fait l'objet d'une responsabilité indirecte.

Article 19 Force majeur

Ni le Client ni Georgette&Raoul ne sont responsables de la non-exécution, totale ou partielle, de leurs obligations provoquées par un évènement constitutif d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Georgette&Raoul et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la conception ou de l'expédition des livrables, ou de l'exécution du relooking de mobilier.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Georgette&Raoul ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de réseau Internet, de matières premières ou de pièces détachées.

Dans de telles circonstances, Georgette&Raoul préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Georgette&Raoul et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Georgette&Raoul et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 20 Référencement

Le Client accepte que Georgette&Raoul puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation. Le client ne s'opposera d'aucune façon au partage des travaux sur lesquelles figurent des photos du lieu de la prestation ou du meuble objet de la prestation.

Article 21 Assurance

Georgette&Raoul est régulièrement assurée pour la réalisation des Prestations.

En revanche, il est rappelé que Georgette&Raoul n'assure aucune prestation de maîtrise d'œuvre ni de suivi de chantier ou d'exécution de travaux de quelque nature que ce soit à l'exception du relooking de mobilier et n'est donc pas assurée à ce titre.

Article 22. Suspension de l'exécution de la Prestation

L'exécution de la Prestation peut être suspendue par Georgette&Raoul en cas de non-respect par le Client de ses obligations résultant des Conditions Générales et/ou des dispositions particulières contenues dans le Devis, notamment financières.

Article 23. Résolution du Contrat

En cas d'inexécution par le Client de ses obligations résultant des Conditions Générales et/ou des dispositions particulières contenues dans le Devis, notamment financières, le Contrat peut être résolu de plein droit par Georgette&Raoul.

Dans ce cas, Georgette&Raoul conserve les acomptes éventuellement déjà perçus à titre de d'indemnisation forfaitaire.

Cette résolution prend effet de plein droit quinze (15) jours après la réception par le Client d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, et exposant les griefs reprochés, demeurée sans effet.

L'exercice de cette faculté de résolution ne dispense pas le Client de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résolution, notamment sur le plan financier, et ce sans préjudice des éventuels dommages et intérêts pouvant être sollicités par Georgette&Raoul du fait de la résolution anticipée du Contrat aux torts du Client.

Article 24. Données personnelles

Pour la réalisation de sa mission, Georgette&Raoul met en œuvre des traitements de données à caractère personnel et a la qualité de responsable de traitement. Les informations relatives à ce traitement et les droits des personnes physiques concernées sont relatés dans l'annexe 2 spécifique jointe aux Conditions Générales.

Article 25 Droit applicable

Le droit applicable au Contrat est le droit interne français.

Article 26. Litiges

- Règles applicables aux Clients ayant la qualité de commerçant

Tous différents relatifs à l'interprétation et à l'exécution du Contrat et de la Prestation seront de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de CLERMONT-FERRAND

- Règles applicables aux Clients ayant la qualité de consommateur
 - Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par le Client à Georgette&Raoul, par voie postale ou électronique, à l'adresse figurant à l'article 27 ci-après.

Rèalement amiable des litiaes

En vertu de l'article L.612-1 du Code de la consommation, « tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel ».

Les litiges entrant dans le champ d'application des dispositions de cet article L.612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L.611-1 du Code de la consommation, savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services, opposant un consommateur à un professionnel.

Pour toute difficulté, le Client est invité à contacter préalablement Georgette&Raoul, par voie postale ou électronique, à l'adresse figurant à l'article 27

Dans l'année qui suivra la demande du Client auprès de Georgette&Raoul, le Client pourra faire examiner sa demande par un médiateur dont les coordonnées figurent ci-dessous, conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : http://cnpm-mediation-consommation.eu ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND

Un même litige ne pourra être examiné que par un seul médiateur. Dans le cadre de la procédure de médiation, le Client peut, à ses frais, se faire représenter par un avocat ou se faire assister par toute personne de son choix.

Compétence territoriale

A défaut de résolution amiable dans les conditions visées ci-avant, tout litige relatif au Contrat relèvera de la compétence du tribunal du lieu du domicile du Client ou celui du lieu de l'exécution effective de la Prestation.

- Règles applicables aux Clients n'ayant ni la qualité de commerçant, ni la qualité de consommateur

A défaut de résolution amiable, tout litige relatif au Contrat relèvera de la compétence du tribunal du lieu du domicile du Client ou celui du lieu de l'exécution effective de la Prestation.

Article 27. Contact

GEORGETTE ET RAOUL

Adresse postale : 4 Lotissement les Prades 63360 LUSSAT Téléphone : 06.02.71.08.76

Courriel: georgetteetraoul@gmail.com

Article 28 Annexes

- 1. Modèle de formulaire de rétractation
- 2. Politique de confidentialité des données collectées

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du Contrat. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) adressée à :

Georgette&Raoul 4 Lotissement les Prades 63360 LUSSAT Tél: 06.02.71.08.76

 ${\tt Courriel:georgetteetraoul@gmail.com}$

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation (formulaire ci-dessous) mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent Contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent Contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

IMPORTANT: Si vous décidez d'exercer votre droit de rétractation alors que vous y aviez renoncé expressément sur le Devis afin de débuter l'exécution de la Prestation avant la fin du délai de rétractation, vous resterez redevable envers Georgette&Raoul d'un montant correspondant à la Prestation fournie jusqu'à la communication de votre décision de vous rétracter, ce montant étant proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le Contrat.

Annexe 1 - Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de :

GEORGETTE ET RAOUL 4 Lotissement les Prades 63360 LUSSAT Tél: 06.02.71.08.76 Courriel: georgetteetraoul@gmail.com

Nous vous notifions par la présente notre rétractation du Contrat portant sur la Prestation ci-dessous : *N'du Devis et désignation des prestations :*

Reçu le :
Nom du (des) consommateur(s) :
Adresse du (des) consommateur(s) :
Date :
Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Annexe 2 : Politique de confidentialité pour les données collectées

Madame Carine BERTRAND, entrepreneuse individuelle sous le régime de la micro-entreprise domiciliée à LUSSAT (63190), 4 Lotissement les Prades, immatriculée au Répertoire des Métiers sous le numéro 801 193 335 RM63 (ci-après dénommée « Georgette&Raoul »), met en œuvre des traitements de données à caractère personnel et a la qualité de responsable de traitement.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique

- L'intérêt légitime poursuivi par Georgette&Raoul en ce qui concerne les traitements suivants :
 - La gestion par Georgette&Raoul de la relation avec le Client;
- L'exécution contractuelle en ce qui concerne les traitements suivants
 - La production, la gestion, le suivi de la Prestation commandée par le Client;
 - La facturation et le recouvrement;
- Le respect d'obligations légales et réglementaires en ce qui concerne les traitements suivants :
 - La comptabilité;
 - La facturation et le recouvrement;
 - La prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption.
- le consentement exprès du Client en ce qui concerne les traitements suivants
 - La réalisation et la diffusion de photos des lieux à toutes fins, notamment commerciales et publicitaires, par tous modes et procédés d'exploitation des images, connus ou inconnus à ce jour, et sur tout support (notamment photos, affiches, dépliants, plaquettes, dossiers de presse, publicité, articles dans la presse écrite et en ligne, site Internet, diffusion vidéo...), en tous formats, intégralement ou partiellement, dans le cas où le Client aurait décidé de réaliser des travaux sur la base des suggestions présentées par Georgette&Raoul dans le cadre de la Prestation. Dans ce cas, le consentement est donné pour la seule utilisation des images par Georgette&Raoul, sans possibilité pour cette dernière de céder le droit d'utilisation de ces images à un tiers quel qu'il soit. Par exception, le consentement inclut la possibilité de transmettre les images à tout professionnel chargé de réaliser les supports autorisés ci-dessus sur lesquels les images doivent être utilisées (photographe, réalisateur vidéo, imprimeur, développeur de site Internet...), pour les seuls besoins de la réalisation desdits supports.

Georgette&Raoul ne conserve les données personnelles que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la règlementation en vigueur.

À cet égard, les données du Client sont conservées pendant la durée des relations contractuelles, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations du Client avec Georgette&Raoul. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées par Georgette&Raoul. Dans le cas où Georgette&Raoul devrait transférer tout ou partie de ces données au profit d'un tiers dans le cadre de la réalisation de la Prestation commandée par le Client, Georgette&Raoul en avertira le Client au plus tard au moment du transfert et le bénéficiaire du transfert de ces données en avertira lui-même le Client au plus tard lors de sa première sollicitation du Client.

Georgette&Raoul ne transfère aucune donnée vers un pays tiers à l'Union Européenne et les sauvegardes des données sont effectuées sur des serveurs situés en France.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de Georgette&Raoul. Toutefois, compte tenu de l'intérêt légitime exposé ci-dessus, l'exercice de ce droit d'opposition est susceptible d'entraîner des difficultés de réalisation de la Prestation par Georgette&Raoul.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Elles disposent enfin d'un droit de révoquer, pour l'avenir, le consentement qu'elles auraient initialement donné Ces droits peuvent être exercés par :

- courrier électronique à l'adresse suivante : georgetteetraoul@gmail.com
- ou par courrier postal à l'adresse suivante : Georgette&Raoul 4 Lotissement les Prades 63360 LUSSAT Le courrier électronique ou le courrier postal devra être accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.